

Gestion d'actifs 1832 S.E.C.

Ce document contient des renseignements essentiels sur le Fonds de dividendes Dynamique (le « Fonds ») que vous devriez connaître. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du Fonds. Pour en obtenir un exemplaire, veuillez communiquer avec votre représentant ou avec Gestion d'actifs 1832 S.E.C. (le « gestionnaire »), au 1-800-268-8186 ou à l'adresse courriel invest@dynamic.ca ou visiter le www.dynamic.ca.

Avant d'investir dans un fonds, considérez comment le fonds cadre avec vos autres investissements et votre tolérance au risque.

Les parts de série G ne sont généralement plus offertes par ce Fonds, mais celles des émissions précédentes restent en circulation, et de nouveaux titres pourront être émis pour permettre aux investisseurs existants de les échanger contre des titres de la même série d'un autre Fonds.

Bref aperçu

Code(s) du Fonds	FA: DYN048G; FRM: DYN648G; FR: DYN748G	Gestionnaire du Fonds :	Gestion d'actifs 1832 S.E.C.
Date de début des activités de la série :	7 janvier 2011	Gestionnaire de portefeuille :	Gestion d'actifs 1832 S.E.C.
Valeur totale du Fonds au 31 octobre 2024 :	1,7 G \$	Distributions :	Mensuellement (dernier vendredi du mois) <small>Les distributions seront automatiquement réinvesties, sauf si vous choisissez de les recevoir en trésorerie. L'option des distributions en espèces n'est pas disponible dans le cas des comptes enregistrés.</small>
Ratio des frais de gestion (« RFG ») :	1,48 %	Placement minimal :	Initial, 500 \$; subséquent, 100 \$

Dans quoi le Fonds investit-il?

Le Fonds investit principalement dans des actions de sociétés canadiennes. Jusqu'à 49 % de l'actif du Fonds peut être investi dans des titres étrangers. Les graphiques ci-dessous présentent un aperçu des placements du Fonds au 31 octobre 2024. Les placements du Fonds changeront au fil du temps.

Dix principaux placements (au 31 octobre 2024)

1. Banque Royale du Canada	6,8 %
2. La Banque Toronto-Dominion	4,5 %
3. Enbridge Inc.	4,4 %
4. Canadian Natural Resources Limited	3,8 %
5. Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	3,8 %
6. Canadien Pacifique Kansas City Ltée	3,7 %
7. Microsoft Corporation	3,6 %
8. Brookfield Corporation	3,5 %
9. Suncor Énergie Inc.	3,2 %
10. Intact Financial Corporation	2,7 %
Pourcentage total des 10 principaux placements:	40,0 %

Nombre total de placements **50**

Répartition des placements (au 31 octobre 2024)

Services financiers	31,8 %
Énergie	13,5 %
Industries	12,8 %
Technologies de l'information	6,8 %
Biens de consommation durables	6,0 %
Services publics	5,9 %
Matières premières	5,5 %
Immobilier	5,1 %
Services de communication	5,0 %
Biens de consommation de base	3,5 %
Soins de santé	2,3 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2,1 %
Autres éléments d'actif (de passif) net	(0,3) %

Quel est le degré de risque?

La valeur du Fonds peut diminuer comme elle peut augmenter. Vous pourriez perdre de l'argent.

On peut évaluer le risque d'un Fonds en observant les variations de son rendement au fil du temps. Ceci est appelé la « volatilité ».

En général, les Fonds les plus volatils sont ceux dont les rendements fluctuent le plus. Ils présentent un plus grand risque de perdre de l'argent et peuvent avoir une plus grande chance de rendements plus élevés. Les fonds avec une volatilité moindre ont tendance à avoir des rendements qui changent moins au fil du temps. Ils ont généralement des rendements plus faibles et peuvent avoir moins de risque de perdre de l'argent.

Évaluation du risque

Selon Gestion d'actifs 1832 S.E.C., ce Fonds représente un risque **de faible à moyen**.

Cette évaluation indique l'ampleur des fluctuations du rendement du Fonds d'année en année. Il n'indique cependant pas à quel point le Fonds sera volatil dans le futur. Cette évaluation peut changer. Même un fonds ayant un faible risque peut perdre de l'argent.

Faible	De faible à moyen	Moyen	De moyen à élevé	Élevé
--------	--------------------------	-------	------------------	-------

Pour plus de précisions sur l'évaluation du risque et sur les risques qui peuvent influencer sur le rendement du Fonds, voir la rubrique Risque du prospectus simplifié du Fonds.

Aucune garantie

Comme la plupart des autres fonds communs de placement, ce Fonds n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

Quel a été le rendement du Fonds?

Cette rubrique présente le rendement des parts de série G du Fonds des 10 dernières années, après déduction des frais. Ces frais réduisent le rendement du Fonds.

Rendements annuels

Ce graphique montre le rendement annuel des parts de série G du Fonds pour les 10 dernières années. La valeur du Fonds a baissé pour 3 des 10 dernières années. Les rendements et les variations d'une année sur l'autre peuvent vous aider à évaluer le degré de risque du Fonds dans le passé, mais ne sont pas des indications sur les rendements futurs du Fonds.

**Meilleurs et pires rendements trimestriels**

Ce tableau présente les meilleurs et les pires rendements des parts de série G du Fonds sur une période de trois mois au cours des 10 dernières années. Ces rendements peuvent augmenter ou diminuer dans le futur. Vous devriez considérer la perte que vous pourriez accepter sur une courte période.

	Rendement	Trimestre clos le	Si vous avez investi 1 000 \$ au début de la période
Meilleur rendement	10,8 %	31 janvier 2024	Votre placement atteindrait 1 108 \$
Pire rendement	(16,1) %	31 mars 2020	Votre placement diminuerait à 839 \$

Rendement moyen

Une personne qui a investi 1 000 \$ dans des parts de série G du Fonds il y a 10 ans détient aujourd'hui 2 181 \$. Il s'agit d'un rendement annuel composé de 8,1 %.

À qui le Fonds est-il destiné?**Aux investisseurs qui :**

- investissent principalement dans les actions de sociétés canadiennes afin d'obtenir un revenu de placement et un potentiel de croissance du capital;
- acceptent une certaine variabilité du rendement et investissent à long terme.

Les parts de série G sont offertes aux investisseurs qui résident dans une province ou un territoire du Canada où ne s'applique pas la TVH.

! N'investissez pas dans ce Fonds si vous ne pouvez accepter la volatilité des marchés des actions.

Un mot sur la fiscalité

En général, vous devez payer de l'impôt sur le revenu que vous rapporte le Fonds. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence. Il varie également si vous détenez le Fonds dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

N'oubliez pas que si vous détenez votre Fonds dans un compte non enregistré, les distributions du Fonds s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en espèces ou réinvesties.

Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux qui suivent présentent les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts de série G du Fonds. Les frais, dont les commissions, sont différents pour chaque série du Fonds et pour chaque Fonds. Des commissions plus élevées peuvent influencer un représentant à vous recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les autres fonds et les autres placements qui peuvent être appropriés pour vous et qui sont offerts à meilleur prix.

1. Frais d'acquisition

Des frais d'acquisition à l'achat s'appliquent à toute nouvelle souscription de parts du Fonds, comme il est expliqué ci-après. L'option des frais d'acquisition reportés, l'option des frais d'acquisition réduits et l'option 2 des frais d'acquisition réduits ne seront plus offertes aux fins d'achats. Si vous détenez des parts souscrites selon l'une ou l'autre de ces options, vous pouvez les échanger contre d'autres titres du Fonds qui sont assortis du même mode de souscription. Dans ce cas, vous conserverez le même barème de frais de rachat et les mêmes taux que ceux mentionnés dans le prospectus simplifié offert au cours de l'année où ces autres parts du Fonds ont été initialement souscrites.

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez		Comment ça fonctionne
	En pourcentage (%)	En dollars (\$)	
Frais d'acquisition reportés	<i>Si vous racheter :</i> Pendant la 1 ^{re} année, 6,0 % Pendant la 2 ^e année, 5,5 % Pendant la 3 ^e année, 5,0 % Pendant la 4 ^e année, 4,5 % Pendant la 5 ^e année, 4,0 % Pendant la 6 ^e année, 3,0 % Par la suite, néant	De 0 \$ à 60 \$ sur chaque tranche de 1 000 \$ racheter	Si vous choisissez l'option des frais d'acquisition reportés lorsque vous échangez des parts acquises avec l'option des frais reportés contre des titres du Fonds, vous devrez peut-être payer des frais d'acquisition en fonction du moment du rachat ou de l'échange de vos parts. Si vous échangez vos parts, les titres que vous recevrez comprendront les mêmes frais d'acquisition reportés. Ces frais sont calculés selon la valeur liquidative des titres au moment du rachat et sont déduits du montant du rachat. Tous frais d'acquisition reportés sont payés au bénéfice de Gestion d'actifs 1832 S.E.C. Vous ne paierez ces frais que si vous rachetez vos parts dans les six ans qui suivent leur achat. En vertu de l'option de rachat gratuit annuel, vous pouvez chaque année demander un rachat à hauteur de 10 % des placements faits sans devoir payer les frais d'acquisition reportés.
Frais d'acquisition reportés réduits	<i>Si vous racheter :</i> Pendant les 18 premiers mois, 3,0 % Entre 19 et 36 mois, 2,0 % Par la suite, néant	De 0 \$ à 30 \$ sur chaque tranche de 1 000 \$ racheter	Si vous choisissez l'option des frais d'acquisition reportés réduits lorsque vous échangez des titres acquis avec l'option des frais d'acquisition reportés contre des titres du Fonds, vous devrez peut-être payer des frais d'acquisition en fonction du moment du rachat, de l'échange, du reclassement ou de la conversion de vos parts. Si vous échangez vos parts, les titres que vous recevrez comprendront les mêmes frais d'acquisition reportés. Ces frais sont calculés selon la valeur liquidative des titres au moment du rachat et sont déduits du montant du rachat. Tous frais d'acquisition reportés sont payés au bénéfice de Gestion d'actifs 1832 S.E.C. Vous ne paierez ces frais que si vous faites racheter vos parts dans les trois ans qui suivent leur achat.

2. Frais du Fonds

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement des parts de série G du Fonds.

Au 30 juin 2024, les frais des parts de série G du Fonds s'élevaient à 1,50 % de sa valeur, ce qui correspond à 15,00 \$ sur chaque tranche de 1 000 \$ investie.

Ratio des frais de gestion (« RFG »)

Il s'agit du total des frais de gestion (incluant la commission de suivi), des frais d'administration à taux fixe et les frais du Fonds des parts de série G du Fonds.

Taux annuel
(en % de la valeur du Fonds)

1,48 %

Ratio des frais d'opérations (« RFO »)

Il s'agit des frais d'opérations du Fonds.

0,02 %

Frais du Fonds

1,50 %

Précisions sur la commission de suivi

La commission de suivi est une commission courante. Elle est versée aussi longtemps que vous détenez des actions du Fonds. Cette commission rémunère les services et/ou les conseils qui vous sont fournis par votre représentant et sa société.

Gestion d'actifs 1832 S.E.C. verse une commission de suivi à la société de votre représentant. Cette commission est versée à même les frais de gestion et dépend de la valeur de votre placement. Le taux dépend de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie :

Frais d'acquisition : 0 % à 0,60 % de la valeur de votre placement annuellement, ce qui équivaut de 0 \$ à 6,00 \$ pour chaque tranche de 1 000 \$ investie.

Frais d'acquisition reportés : 0 % à 0,25 % de la valeur de votre placement annuellement, ce qui équivaut de 0 \$ à 2,50 \$ pour chaque tranche de 1 000 \$ investie.

Frais d'acquisition reportés réduits : 0 % à 0,25 % de la valeur de votre placement annuellement pour les deuxième et troisième années et jusqu'à 0,60 % de la valeur de votre placement annuellement par la suite, ce qui équivaut à un maximum annuel de 2,50 \$ pour chaque tranche de 1 000 \$ investie pour les deuxième et troisième années et, par la suite, à un maximum annuel de 6,00 \$ pour chaque tranche de 1 000 \$ investie.

3. Autres frais

Il est possible que vous ayez à payer d'autres frais si vous achetez, détenez, échangez, vendez ou reclassez des parts du Fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'échange	Ces frais sont négociés avec la firme de votre représentant et sont payés directement à lui. Ils ne peuvent dépasser 2 % de la valeur des parts échangées d'un Fonds à un autre fonds.
Frais d'opérations à court terme	Si vous demandez un rachat ou une substitution dans les 30 jours suivant un achat ou une substitution, vous pourriez être assujéti à des frais d'opérations à court terme représentant 1 % de la valeur liquidative des titres visés le jour ouvrable précédant l'opération.

Et si je change d'idée?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et certains territoires, vous avez le droit :

- de résoudre un contrat de souscription de parts du Fonds dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié du Fonds ou des aperçus du Fonds, ou
- d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez aussi le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, la notice annuelle, les aperçus du Fonds ou les états financiers contiennent des informations fausses ou trompeuses. Vous devez exercer ce droit dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire ou consultez un avocat.

Renseignements

Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié ou d'autres documents d'informations financières du Fonds, communiquez avec Gestion d'actifs 1832 S.E.C., ou avec votre représentant. Ces documents et l'Aperçu du Fonds constituent les documents juridiques du Fonds.

Gestion d'actifs 1832 S.E.C.

40, rue Temperance, 16e étage
Toronto (Ontario) M5H 0B4

Numéro sans frais : 1-800-268-8186

Courriel : invest@dynamic.ca

www.dynamic.ca

Pour en savoir davantage sur le placement dans des fonds communs de placement, consulter la brochure **Comprendre les organismes de placement collectif**, disponible sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse www.autorites-valeurs-mobilieres.ca.